

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 17.03.2021

Identification du produit :

Nom commercial

**CreativEpoxy Pigment Powder
Glow Violet**

Usage

Pigment de résine époxy

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Anwander Vertriebs GmbH

Am Linthli 2

CH-8752 Näfels

Tel +41 (0)44 730 40 50

verkauf@anwandervertrieb.ch

Numéro d'urgence national : **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7

/

Rubrique 8

Formaldéhyde (CAS 50-00-0)

VME: 0,3 ppm, 0,37 mg/m³

VLE: 0,6 ppm, 0,74 mg/m³

valeurs limites générales pour les poussières:

VME 3 mg/m³ (alvéolaire); 10 mg/m³ (inhalable)

Rubrique 13

Code: 1111 -Déchets de colles et de mastics

Rubrique 15

/

Page de garde élaborée le : 25.06.2021

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

CreativEpoxy Pigment Powder Glow Violett
Art-Nr: 1.0820.15470.15477
UFI: / BAuA Nr.: - / -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Pigment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Téléphone +49 40 511 37 80
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures
d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Indications complémentaires

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Réaction

P391 Recueillir le produit répandu.

Evacuation

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient du formaldéhyde. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
50-00-0	200-001-8	formaldéhyde	> 0,02 < 0,1	Carc. 1B, H350 / Muta. 2, H341 / Acute Tox. 3, H301 / Acute Tox. 3, H311 / Acute Tox. 3, H331 / Skin Corr. 1B, H314 / Skin Sens. 1, H317 / * / **

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
50-00-0	formaldéhyde	01-2119488953-20-XXXX

Remarques complémentaires

Les seuils spécifiques aux substances ont été pris en considération pour la classification du produit.

* Substance pour laquelle un seuil commun s'applique à l'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas de douleurs, consulter un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritations cutanées existantes et persistantes, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.
Enlever les lentilles de contact.
En cas d'irritation consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
En cas de douleurs, recourir à un traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant
mousse stable aux alcools
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Formation de gaz et vapeurs irritants possible en cas de décomposition thermique.
Vapeurs de formol

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter une combinaison de protection.

Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter la formation de poussières.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter le dégagement de poussières.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Ramasser mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Les dégagements de poussière qui ne peuvent pas être évités, doivent être absorbés régulièrement.

Ne pas respirer les poussières.

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer le poussière.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de 11
stockage (RFA)

Classe de feu A

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Remarques complémentaires

Formaldéhyde (CAS 50-00-0), TWA/STEL/Plafond : 0,5 ppm, 0,6 mg/m³ ; peau (A) ; 0,3 ppm, 0,38 mg/m³ (BE) ; Plafond : 0,3 ppm, 0,4 mg/m³ (DK) ; TWA : 0,3 ppm, 0,37 mg/m³ ; STEL : 1 ppm, 1,2 mg/m³ ; Plafond : 1 ppm, 1,2 mg/m³ (FI)
Formaldéhyde (CAS 50-00-0), TWA: 0,3 ppm, 0,4 mg/m³; STEL: 1ppm, 1,2 mg/m³; plafond: 0,6 ppm, 0,8 mg/m³ (IS); TWA/STEL: 2 ppm, 2,5 mg/m³ (IR); TWA: 0,5 ppm, 0,6 mg/m³; STEL: 1,5 ppm, 1,8 mg/m³; plafond: 1 ppm, 1,2 mg/m³ (NO).
Formaldéhyde (CAS 50-00-0), LLV : 0,3ppm, 0,37mg/m³ ; CLV: 0,6ppm, 0,74mg/m³ (SE) ; TWA: 0,3 ppm, 0,37mg/m³ ; STEL: 0,6 ppm, 0,74mg/m³ (CH); TWA: 2ppm, 2,5mg/m³; STEL: 2ppm, 2,5mg/m³ (GB); Plafond: 0,3ppm (PT); STEL: 0,3ppm, 0,37mg/m³ (ES).

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussière, porter un masque antipoussière.
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.
Informations sur le matériau des gants : caoutchouc nitrile (NBR), par exemple "Dermatril" ou "Camatril" de KCL Email : Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
poudre	différents, selon la désignation du produit	neutre

Seuil olfactif

non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	5 - 8				
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					insoluble
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air.

9.2. Autres informations

voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.
Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Sources d'allumage, charge électrostatique, étincelles.
Éviter la chaleur et la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

alcalies (bases)
Acide, forte
agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Sensibilisation de la peau	Contient une ou plusieurs substances sensibilisantes, peut provoquer des réactions allergiques.			
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucun effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucun effet connu.

Danger par aspiration

Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration.

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Le produit étant insoluble dans l'eau, aucune indication ne peut être donnée.

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau	2	Renseignements du fabricant produit polluant l'eau
------------------------------------	---	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 3.

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H331 Toxique par inhalation.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
- H350 Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).